

ÉPREUVES DU CONCOURS D'ENTRÉE

Le concours d'entrée comprend des épreuves écrites, des épreuves musicales, et un entretien. L'ordre de ces épreuves peut varier d'une année sur l'autre. Les candidats qui souhaitent entrer en formation doivent participer à l'ensemble des épreuves écrites et orales. Toute absence à l'une des épreuves est éliminatoire. Sont admis en formation en fonction du nombre de places ouvertes chaque année au recrutement, les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats à l'ensemble des épreuves.

LES ÉPREUVES ÉCRITES COMPORTENT :

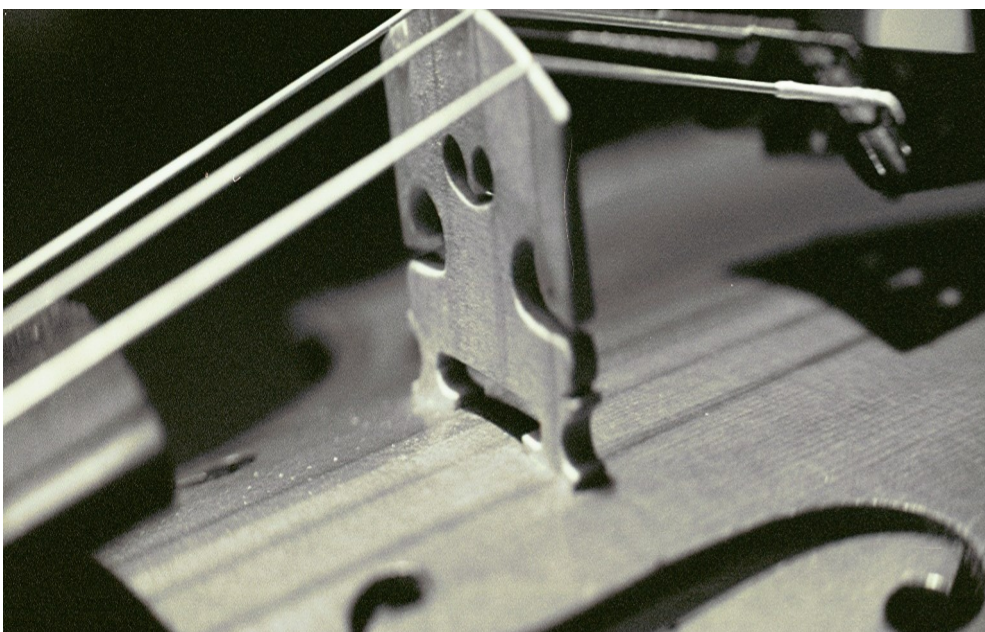
- **Un commentaire de texte** en rapport avec les arts, la culture, les sciences de l'éducation et de l'enseignement artistique (durée de l'épreuve : 3 heures).
- **Un commentaire d'écoute de trois œuvres différentes.** Pour chacune des œuvres le candidat bénéficie de deux écoutes (durée de l'épreuve : 2 heures).
- **Une épreuve d'analyse à la table.** Pour cette épreuve, le candidat choisira de composer sur l'un des sujets de son choix, parmi les deux proposés (durée de l'épreuve: 3 heures).

LES ÉPREUVES MUSICALES COMPRENNENT :

- **Une épreuve d'interprétation.** Le candidat élabore un programme de son choix d'une durée de trente minutes minimum. Celui-ci doit au moins comporter trois œuvres de styles et époques différents et une composition personnelle. La composition du groupe ne doit pas excéder le quintette. Le jury détermine le jour de l'épreuve les œuvres ou extraits d'œuvres choisis dans le programme proposé
- **Une épreuve de repiquage** consistant en une mise en loge d'une durée de 10 mn dans une salle équipée d'une chaîne hifi et d'un piano où les candidats écouteront un morceau à restituer ensuite devant le jury

L'ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Le jury d'entretien prendra en compte l'ensemble des éléments permettant de juger du bien-fondé et de la cohérence du projet professionnel, de la disponibilité du candidat pour suivre la totalité de la formation, ainsi que de sa motivation pour suivre un cursus réunissant l'enseignement supérieur musical et l'enseignement supérieur universitaire (durée : 20 minutes maximum)



MODALITÉS D'ADMISSION

EN FORMATION INITIALE

L'accès à la formation initiale au diplôme d'Etat de professeur de musique est subordonné à la réussite du concours d'entrée. Il n'existe pas de limite d'âge. Les candidats souhaitant se présenter au concours d'entrée doivent justifier des trois conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un Diplôme d'Etudes Musicales (D.E.M.) ou d'un Diplôme National d'Orientation Professionnel (D.N.O.P.)
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou en équivalence
- Ne pas avoir interrompu ses études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans

EN FORMATION CONTINUE

L'accès à la formation continue au Diplôme d'Etat de professeur de musique est subordonné à la réussite du concours d'entrée. Il n'existe pas de limite d'âge. Les candidats souhaitant se présenter au concours d'entrée doivent justifier d'avoir interrompu leurs études musicales en formation initiale depuis plus de deux ans, et remplir l'une des conditions suivantes :

- Justifier d'une expérience d'enseignement en qualité de salarié en rapport direct avec les activités et compétences définies dans le référentiel d'une durée d'au moins deux années, à raison de cinq heures par semaine au moins sur trente semaines par an ou leur équivalent en volume horaire annuel
- Justifier d'une pratique professionnelle en qualité d'artiste de la musique d'une durée d'au moins deux années, pouvant notamment être attestée par quarante-huit cachets sur deux ans
- Etre titulaire du Diplôme d'Etudes Musicales ou du Diplôme National d'Orientation Professionnelle de musique, et exercer une activité d'enseignement en qualité de salarié à raison de cinq heures par semaine sur trente semaines au moins ou être engagé dans une démarche de réorientation professionnelle

INSCRIPTIONS

Les dossiers d'inscription peuvent être retirés auprès de l'administration du Cefedem-Sud, ou directement sur le site web de l'établissement: www.cefedem-sud.com, pendant les périodes d'inscription définies chaque année. Aucune demande de dossier d'inscription ne sera reçue par téléphone, télécopie ou messagerie. En tout état de cause les dossiers complets devront parvenir impérativement au Cefedem-Sud dans les délais prévus et précisés dans les dossiers d'inscription et sur le site Internet. Tout dossier reçu hors délai sera rejeté. L'inscription au concours d'entrée implique la connaissance et le respect par le candidat du règlement intérieur de l'établissement accessible sur les sites internet et physique de l'établissement.

Les modalités de chacune des épreuves étant susceptibles de modification, les candidats sont tenus de prendre connaissance des spécificités des épreuves de l'année en cours, qui feront chaque année l'objet d'une publication sur le site internet du Cefedem-sud



INSTITUT D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR DE LA MUSIQUE
EURO-MÉDITERRANÉE e.p

Provence Alpes Côte d'Azur :
une terre d'emploi des artistes
interprètes et enseignants

.....
DES FORMATIONS
D'EXCELLENCE MENANT À
DES CARRIÈRES ARTISTIQUES
.....

NOTRE FORMATION
DIPLOME D'ÉTAT
de PROFESSEUR DE MUSIQUE

DOMAINE :
MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

*Jouer, interpréter, créer, enseigner,
transmettre, chercher :*

Le Cefedem vous offre une formation complète

•
Une équipe pédagogique renouvelée, une
formation restructurée

•
Un outil d'excellence au bénéfice de métiers
d'avenir

•
Un pôle ressource pour la formation initiale, la
formation continue et la validation des acquis de
l'expérience

NOS MANIFESTATIONS ANNUELLES

Approche professionnelle de la scène :

concerts, performances

Résidence de compositeur

Master Classes

Résidence d'Orchestre

Journées d'études, colloques internationaux

Stages en milieu professionnel

NOS PARTENAIRES



Direction
Régionale
des Affaires
Culturelles
Provence
Alpes
Côte d'Azur



DISCIPLINE : ENSEIGNEMENT INSTRUMENTAL OU VOCAL

DOMAINE : MUSIQUES ACTUELLES AMPLIFIÉES

UE1		ETRE ENGAGÉ DANS UN PROJET ARTISTIQUE PERSONNEL
M1	Pratique instrumentale	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers de pratique collective Esthétiques complémentaires Médiation
M2	Improvisation	
M3	Ecriture, arrangement	
M4	Culture et analyse	
M5	La voix dans la pédagogie musicale	
M6	Atelier de direction d'ensembles instrumentaux	
M7	Ateliers de création :	<ul style="list-style-type: none"> Résidence de compositeur Musique électroacoustique
ET1	Evaluation terminale de l'UE1 : concert - performance publique	
UE2		METTRE EN ŒUVRE UN PROJET PÉDAGOGIQUE
M1	Sciences de l'éducation et enseignement artistique	
M2	Culture pédagogique :	<ul style="list-style-type: none"> Histoire des institutions de l'enseignement musical Les orientations pédagogiques de l'Etat : Analyse du schéma national d'orientation musique 2008 L'élaboration du projet pédagogique personnel
M3	Pratique pédagogique	
M4	Stages de pratique pédagogique et didactique de la discipline auprès de conseillers pédagogiques de la discipline, du domaine et de l'option	
ET2	Epreuve terminale de l'UE2 : mise en situation pédagogique	
UE3		ETRE ACTEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT
M1	La place de l'artiste enseignant dans le projet pédagogique de l'établissement	
M2	Stage en milieu professionnel dans un conservatoire à rayonnement régional	
M2	Mémoire professionnel de recherche documentaire	
ET3	Epreuve terminale de l'UE3 : soutenance du mémoire professionnel de recherche documentaire	
UE4		ETRE ACTEUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DANS SA DIMENSION TERRITORIALE
M1	Le spectacle artistique et pédagogique public	
M2	Environnement professionnel du spectacle vivant : organisation d'un concert, droit public, droit privé	
M3	Atelier de compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> Techniques du son Sonorisation Lumières
M4	Atelier de compétences complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> Geste et posture Prévention des risques psychosociaux Atelier CV, rédaction d'une lettre de motivation
ET4	Epreuve terminale de l'UE4 : réalisation d'un spectacle artistique et pédagogique public	
ET5	Entretien terminal avec le jury	